

a depuis vu à protéger les bateaux qui approchent cette jetée aux endroits dangereux.

M. MULOCK : Pourquoi cette somme n'a-t-elle pas été mise dans les comptes de 1886 ?

Sir CHARLES TUPPER : Il n'y avait pas alors de rapport de fait.

M. MULOCK : L'accident arriva en juin 1885, et la chose ne fut réglée qu'en mars 1887. Quand le rapport a-t-il été fait ? Il me semble extraordinaire que dans un cas d'accident arrivé en juin 1885, le ministre n'ait pu obtenir un rapport qu'en 1887. Je ne sais pas quels rapports cela a eu avec les événements de février.

Sir CHARLES TUPPER : Le parti au pouvoir sera obligé de suspendre les affaires à l'approche des élections, car on ne pourra régler les affaires durant ce temps.

M. MILLS (Bothwell) : Je crois que le peuple devra adopter une autre règle, et ce ne sera pas à l'avantage des honorables messieurs qui ont agi d'après ce principe.

M. MULOCK : Je ne crois pas que quelques-uns des travaux exécutés sur mandats du gouverneur général étaient bien nécessaires.

Sir CHARLES TUPPER : J'ai vu des affaires de ce genre traîner pendant des années, malgré les demandes répétées du public.

M. MULOCK : L'honorable ministre sera-t-il assez bon pour déposer sur la table lors du concours, tous les documents se rattachant à cette affaire ?

Sir CHARLES TUPPER : Cela ne sera peut-être pas nécessaire lorsque j'aurai dit à l'honorable député que le mandat du gouverneur était daté du 8 février 1887, et que la somme toute entière fut payée en règlement de l'affaire, \$2,638.79.

Un DÉPUTÉ : Cela est suffisant.

M. MULOCK : Je demanderai au ministre de produire les documents antérieurs à l'arrêté du conseil —

Sir CHARLES TUPPER : Je vais prendre cela en note.

M. MULOCK : Aurons-nous les documents ?

Sir CHARLES TUPPER : J'aurai ce que je pourrai.

M. MULOCK : J'aimerais à avoir la correspondance antérieure à l'arrêté du conseil, le rapport des officiers, etc.

Sir CHARLES TUPPER : J'ai déjà donné à l'honorable député le rapport de l'ingénieur surintendant. Je dois dire avant de passer à un autre article que je puis donner à l'honorable député, maintenant, quelques renseignements qu'il m'a demandés au sujet de la mise à la retraite du messager C. S. Neville. Je dois dire, bien que je ne sache pas son âge exact, je crois qu'il était âgé d'environ vingt ou vingt et un ans. Le conseil du trésor fit rapport qu'il avait étudié la question, et recommanda que la somme de \$183.33, fut mise dans les estimations supplémentaires, comme représentant dix mois de salaire au taux de \$160 par année. Il fut obligé de se retirer pour cause de santé, d'après le certificat médical. Il avait été douze ans dans le service.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Alors il a dû entrer dans le service avant l'âge indiqué par la loi.

Sir CHARLES TUPPER : J'ai pu me tromper; dans tous les cas il était petit garçon et avait un petit salaire qui s'est élevé jusqu'à \$160.

M. MULOCK : Ainsi vous en mettez à la retraite à l'âge de vingt et un ans, et l'autre jour vous en avez nommé un autre âgé de soixante et quinze ans.

Sir CHARLES TUPPER

Edifices publics, imputables sur le revenu, Québec. \$28,475

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il y a un crédit très élevé pour le pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, \$16,525.

Sir HECTOR LANGEVIN : C'est pour terminer et meubler la bâtisse destinée à une salle à dîner, une boutique pour les tailleurs, les cordonniers, etc. Le crédit de l'année dernière n'était pas suffisant. Puis il y a les matériaux nécessaires pour terminer les travaux commencés au pénitencier.

Edifices publics imputables sur le revenu, Ontario..... \$61,830 65

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans quel but veut-on acheter la salle Victoria, rue O'Connor, Ottawa ?

Sir HECTOR LANGEVIN : C'est la bâtisse où sont les produits de l'exposition des pêcheries, nous avons cru devoir l'acheter au prix peu élevé, et considérant le revenu qu'elle rapporte, en outre du lot adjoint qui peut servir dans l'avenir. La bâtisse est très bonne, trois étages de haut et le sous-sol, en outre de la partie occupée par les produits des pêcheries. Le loyer de cette bâtisse est suffisant pour payer l'intérêt sur l'achat.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quelle est la superficie de cette propriété ?

Sir HECTOR LANGEVIN : En autant que je puis me rappeler, c'est 100 pieds sur cent et une moitié est un lot vacant.

M. MILLS (Bothwell) : Est ce là ce que l'on appelle l'Orange Hall ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Peut-être.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Où l'Armée du salut tient ces quartiers-généraux ? De qui l'a-t-on acheté ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Je n'ai pas le nom ici. Je dois dire que cette propriété n'est pas encore achetée. Je crois que M. Clemow est l'agent des propriétaires.

M. MILLS (Bothwell) : Le sénateur ?

M. McMULLEN : Est-on définitivement convenu du prix ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A quelle distance d'ici est cette propriété ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Sur la rue O'Connor, un peu plus bas que la rue Sparks.

M. JONES : L'honorable ministre des travaux publics ne pourrait-il point trouver un coin pour les produits des pêcheries dans la nouvelle bâtisse que l'on construit. Il me semble que c'est là ce qu'on devrait faire, plutôt que d'encourir une dépense aussi élevée. C'est purement illusoire de recommander l'achat de cette bâtisse, pour le revenu qu'elle créera, car si le gouvernement en a besoin, on ne peut s'attendre à un revenu.

Sir CHARLES TUPPER : Nous payons \$600 pour une salle, la principale de la bâtisse, et la cave et aussi une salle au-dessus se louent pour une somme considérable; il y a en outre un terrain vacant.

M. McMULLEN : L'honorable ministre des travaux publics voudra-t-il, lors du concours, soumettre les noms des propriétaires actuels ?

Sir HECTOR LANGEVIN : Oui.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ai pas de confiance dans l'achat d'une petite propriété de 100 pieds carrés à une distance aussi grande des bâtisses principales. Si l'honorable ministre juge la chose absolument nécessaire, je crois qu'il devrait acheter une propriété plus rapprochée des bâtisses. Ce pourrait être un grand inconvénient d'avoir